



Dimanche 26 janvier 2020

Le Groupe Visites-SpectacleExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister au théâtre Kléber Méleau à une création théâtrale d'après C.F. Ramuz, où s'entrecroisent non sans humour littérature et musique.

L'amour se plaît à unir les contraires ? Il aime la modeste, sage et pieuse Aline et le meilleur parti du village, Julien, le fils du syndic : « L'amour entre dans le corps sans qu'on l'entende ; mais, une fois qu'il est dedans, il ferme la porte. », nous rappelle C.F. Ramuz. Du moins est-ce le cas pour Aline, jusqu'à se transformer en une passion dévastatrice et criminelle...

Et j'ai crié Aline est le troisième opus où Romanens & Format A'3 entrecroisent, non sans humour, littérature et musique – après Voisard, vous avez dit Voisard et Courir qui fit triompher à chaque représentation trois ans durant et Jean Echenoz et Emil Zatopek ! Si le titre nous entraîne vers la mélodie nostalgique de Christophe et de la pop des années 1960, il s'agit là d'un filtre qui joue avec l'horizon d'attente du public, tout en établissant avec lui une truculente complicité.

Rendez-vous à 16h30 devant le centre socioculturel d'Ecublens. Déplacement en covoiturage, prévoir 2CHF pour votre chauffeur. Spectacle à 17h30. Durée : 1h20.

Nombre de participants limité en fonction du nombre de véhicules à disposition et des places de théâtre disponibles au moment de votre inscription.

Coût : 13CHF/pers., participation des « 55+ d'Ecublens » déjà déduite.

Inscriptions jusqu'au 17 janvier 2020 au plus tard sur www.resoli.ch ou auprès de : Dominique Breider par e-mail : dcjf.breider@bluewin.ch ou éventuellement sur le répondeur du 021 801 42 47

Lors de votre inscription, veuillez nous indiquer si vous utiliserez votre véhicule.

IMPORTANT : si vous laissez un message sur le répondeur téléphonique, n'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous confirmer votre inscription.

Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.